



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES ET
DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 14 Juin 2012 -

Etaient présents : M. BRUN, M. BAILLON, Mme BANZO, Mme OLLIER, M. POUMARÈDE, M. RAGOT, M. BALLESTA, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. HOYAUX, M. LABARRE, Mme LAWRENCE, Mme MAGNE, Mme MALTONE, M. ROUISSI, M. ARCELIN, Mme RAHOU, M. HAUQUIN, M. BERRICHON, Mme BITEAU, M. BOUDET, Mme DAVID, Mme FAULON, M. GANGUE, M. GARRIGUES, Mme MARTINEZ, M. ROLLIN, M. THIAM.

Etaient représentés : Mme. DUFOURCET, Mme JONES, Mme LEBRAUD, M. BOUILHAC, Mme CARVALHO, M. GUEZENNEC, Mme MOSZKOWSKI

Etaient invités : M. RAMBAUD, Mme MALGOUYAT.

L'Administrateur provisoire ouvre la séance à 9 H 10. Il rappelle qu'en raison de la situation juridique de l'établissement, il n'est pas le représentant des enseignants, des personnels BIATOS et des étudiants mais le représentant de la tutelle, du Recteur et du ministère.

I -. DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS EXTERIEURES DU CONSEIL DE LA VIE DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

L'Administrateur provisoire rappelle que tous les conseils doivent renouveler leurs personnalités extérieures élues dans un cadre émis par la Direction des affaires juridiques du ministère. Il rappelle également que la DAJ a validé le principe de la convocation de 2 séances du CEVU dans la même demi-journée. Après discussion avec le Recteur, il est apparu le plus simple de conserver les personnalités extérieures élues auparavant. Les 3 autres personnalités extérieures étant définies par les statuts du CEVU et proposés par les autorités qu'elles représentent, le conseil est amené à voter aujourd'hui pour élire l'intuitu personae. M. l'Administrateur Provisoire propose la candidature de M. KLEIN comme intuitu personae. Il demande aux conseillers de s'abstenir d'utiliser des moyens de communication électroniques pendant la durée du vote.

Il est rappelé que l'article 8 des statuts de l'université détermine la qualité de 3 des 4 personnalités extérieures du CEVU : 1 représentant de la Communauté Urbaine de Bordeaux, 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'industrie de Bordeaux, 1 proviseur de lycée désigné par le Recteur. Seule la 4ème personnalité est proposée intuitu personae. Les statuts de l'université prévoient les modalités de cette élection : élection par les conseils au scrutin à un tour à la majorité relative des votants. **Les candidatures peuvent être présentées par le Président ou par 1/3 des membres du conseil. Les candidatures présentées par 1/3 des membres du conseil doivent être déposées au Secrétariat de la Direction Générale des Services au moins 8 jours avant la réunion des conseils où l'élection de l'intuitu personae est à l'ordre du jour.** En accord avec la



Direction des Affaires Juridiques du Ministère le délai laissé aux membres du conseils pour présenter une candidature est réduit à 3 jours. **Soit le mardi 12 juin à 16 H.**

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote avec appel de chaque représentant et passage par l'isoloir.

Votants : 30
Abstention : 0
Blancs/nuls : 6
Contre : 0
Pour : 24

➤ **Le CEVU adopte la candidature de M. Albert KLEIN comme « intuitu personae ».**

L'Administrateur provisoire souligne que la seconde séance va débiter et qu'une nouvelle feuille d'émargement doit être signée pour la seconde séance prévue aujourd'hui.

I I- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CEVU DU 3 MAI 2012

Sans commentaire sur ce procès-verbal, l'Administrateur provisoire propose de passer au vote.

Votants : 30
Ne prend pas part au vote : 3
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 27

➤ **Le CEVU adopte le procès-verbal du CEVU du 3 mai 2012.**

III- LETTRE DE CADRAGE MCC.

L'Administrateur provisoire rappelle qu'une de ses fonctions principales est l'application rigoureuse des textes en vigueur et que la lettre de cadrage proposée aujourd'hui doit donc être modifiée puisque l'arrêté du 1^{er} août 2011 prévoit l'organisation d'une seconde session. Il n'est donc plus possible d'accorder de nouveau cette dérogation faite à la géographie permettant « un contrôle continu intégral assorti d'épreuves de substitution » et la mise en place d'une session unique. Il souligne que seul un arrêté postérieur peut annuler un arrêté précédent.

Mme MALGOUYAT précise que les formations professionnelles niveau master ne sont pas concernées.

Mme LAWRENCE souligne qu'il faut rayer les références à cette dérogation rappelée tout au long du texte. Elle rappelle que la Commission de la Pédagogie s'est réunie le 24 mai dernier et que cette lettre de cadrage est une reprise de l'année dernière avec la prise en compte des obligations de l'arrêté Licence permettant notamment l'évaluation transversale ou interdisciplinaire de plusieurs UE par une seule et même épreuve terminale.

Au vu de la multiplication des MCC cette année, il est important de notifier cet élément dans la lettre de cadrage et d'essayer de réduire le nombre d'épreuves pour l'année à venir.



M. BAILLON se demande quand le document a été envoyé parce qu'il n'apparaît pas sur la convocation.

Mme LAWRENCE répond qu'il s'agit d'un lot de documents envoyés par M. RAMBAUD le vendredi précédent ce CEVU.

M. BAILLON souhaite évoquer la conservation des notes obtenues aux matières. A l'heure actuelle, les étudiants qui valident une matière sur les deux doivent repasser intégralement l'UE au second semestre. Il se demande s'il est réellement nécessaire de conserver cela alors que beaucoup d'étudiants et d'enseignants s'en plaignent. Il souhaiterait que soit créée une situation où l'étudiant pourrait conserver sa note de façon à soulager les collègues enseignants et administratifs dans l'organisation de la seconde session.

Mme LAWRENCE rappelle que cette décision de non conservation des notes aux matières a été prise lors de la lettre de cadrage de 2009 afin de commencer le travail sur le quadriennal et de rendre plus facile l'accessibilité de ces UE pour la Formation Continue et la FAD. Elle pense qu'il faut aujourd'hui étudier la possibilité de revenir sur cette décision qui pose énormément de problèmes mais cela implique un travail en amont et ne pourra pas être mis en place pour l'année prochaine.

M. ARCELIN voudrait savoir ce qu'il en est de la deuxième session pour les masters recherche qui étaient en contrôle continu.

Mme MALGOUYAT souligne que rien n'est dit sur les masters recherche.

Mme LAWRENCE rappelle qu'il est très rare qu'il y ait une deuxième session dans ces cas-là et qu'il s'agit plus d'une session unique. Il faut permettre la possibilité de deuxième session mais ce n'est pas obligatoire.

M. RAGOT rappelle qu'il faut rester souple et ne pas supprimer la deuxième session pour ceux qui en ont besoin.

Mme MALGOUYAT propose de modifier la première phrase de la lettre de cadrage.

Mme OLLIER indique que souvent les étudiants de master notamment en UFR Langues sont à l'étranger et ne prévoient même pas de se présenter à la première session. Mme MALGOUYAT souligne qu'il ne s'agit pas d'imposer une session unique mais de le permettre à ceux qui le souhaitent.

Mme MARTINEZ dit avoir beaucoup de questions d'étudiants qui ont validé une matière au premier semestre, qui ne comprennent pas pourquoi ils doivent la repasser et qui se retrouvent donc avec 7 ou 8 oraux dans une même journée. Elle explique qu'il faut donc travailler cette question même si elle comprend bien qu'il est compliqué de le mettre en place dès l'année prochaine.

Mme MALGOUYAT précise que ce problème soulevé est à l'origine une politique de l'établissement qui a décidé qu'une matière obtenue en première session n'est pas reportable en seconde. Une UE peut être constituée de plusieurs éléments. Revenir sur cette décision est donc un choix d'établissement. Si l'on reporte les notes des épreuves aux matières, cela ne veut pas forcément dire que l'on lui attribue des ECTS et qu'elles sont capitalisables. Dans ce cas-là, la note supérieure à 10 à la matière sera conservée en seconde session mais pas l'année suivante s'il échoue lors des rattrapages. Si l'on décide que les notes supérieures à la moyenne sont reportables entre la première et la seconde session, il faudra faire très attention aux MCC notamment en raison de la transversalité des UE. Ainsi, une UE évaluée à la matière au premier semestre qui serait transformée en une



évaluation à l'UE au second semestre, va poser la question de ce que l'étudiant va avoir à repasser.

Mme RAHOU dit que cette décision de modification d'évaluation faisait suite à des problèmes d'organisation de sessions d'examens tourmentées qui ont obligé à simplifier les règles partant du principe que la session deux n'étant pas identique à la première, il ne pouvait pas y avoir de report de notes. Elle propose que la Commission de la Pédagogie se penche sur ce problème.

M. HOYAUX rappelle que le report des notes à la matière impliquerait une évaluation à la matière et non plus à l'UE comme voulue par le dernier quinquennal.

M. ROUISSI fait remarquer que des étudiants doivent repasser des matières qu'ils ont validées brillamment au premier semestre. Il voudrait que soit laissée la possibilité de ressaisir la note lorsque l'étudiant a une très bonne note à une matière au premier semestre.

Mme OLLIER souligne qu'il est de l'intérêt de l'étudiant qui valide une matière avec une note de 10 de repasser cette matière en seconde session afin d'obtenir une meilleure note. Elle propose de mutualiser les UE.

M. BAILLON voudrait des informations sur la compensation des UE. Il évoque les discussions tenues en Conseil d'UFR qui proposaient de sortir de la compensation certaines UE et notamment l'UE PPE.

Mme OLLIER ajoute que cette idée vient de certains collègues qui trouvent que les étudiants sont trop bien notés pour cette UE.

L'Administrateur provisoire rappelle qu'il est illégal de sortir une UE du calcul de la compensation.

M. HAUQUIN souligne que l'équipe du POSIP est intervenue dans de nombreuses licences et qu'aucun étudiant n'a été surnoté et que certains ont même eu des notes en dessous de la moyenne.

Mme MALTONE se demande s'il est possible de réduire les crédits ECTS attribués à cette UE.

L'Administrateur provisoire répond que 3 ECTS est le minimum légal qui peut être accordé à une UE.

M. BOUDET voudrait revenir sur le dernier point de la lettre de cadrage. Il se demande en quoi l'arrêté Licence implique la suppression du statut d'AJAC. Il pense qu'on en reviendrait à l'ancien système de notation sur l'année et cela à cause de la compensation annuelle et de la semestrialisation.

Mme MALGOUYAT dit qu'il s'agit d'une orientation de l'arrêté Licence qui vise à faire travailler les établissements sur des semestres immédiatement consécutifs. La suppression de l'AJAC est une proposition de l'établissement. On sait très bien d'après les statistiques que le taux de réussite des AJAC est très faible et cela pose aussi problème en termes d'organisation et de gestion des parcours étudiants. Au bout du compte, rien dans les études menées ne permet de dire que ce système est favorable à l'étudiant.

L'Administrateur provisoire pense qu'il est très probable que des textes nouveaux orientant l'arrêté licence vont permettre d'y voir un peu plus clair dans les mois à venir et que



cela rendra l'arrêté Licence moins contradictoire sur cette question. Il ajoute que pour 2012/2013, le système AJAC sera conservé.

Mme LAWRENCE ajoute qu'une typologie des MCC 2012 a été envoyée en même temps que la lettre de cadrage mais que les changements apportés ne sont que des précisions à destination des administratifs.

IV - LETTRE DE CADRAGE ACTIONS DE FORMATION PERSONNELLE

Mme LAWRENCE présente la lettre de cadrage sur les Actions de Formation Personnelle. Elle souligne deux nouveautés. Tout d'abord, l'ouverture des AFP à tous les étudiants et stagiaires (DAEU) inscrits dans une formation diplômante de notre université par la participation volontaire à des projets ou des actions hors maquette, encadrés par des enseignants ou des personnels qualifiés de l'université Michel de Montaigne, de faire l'acquisition active de compétences pour favoriser leur réussite universitaire, professionnelle et faciliter leur intégration positive au sein de l'université. Ensuite, la délivrance d'une attestation en apportant la reconnaissance légale. Elle demande s'il y a des questions par rapport à ces modifications.

Mme FAULON demande si cette participation aux AFP apparaîtra dans le supplément au diplôme.

Mme LAWRENCE précise qu'il s'agit de valoriser l'engagement de l'étudiant et d'enclencher le travail sur le Portefeuille d'Expériences et de Compétences.

M. BOUDET demande quelle communication est faite sur ces AFP.

Mme LAWRENCE répond que des flyers et des affiches seront déposés dans chaque UFR, sur les stands pendant la semaine de rentrée et sur le site internet de l'université.

V - DISPOSITIF RELATIF AU RÉGIME SPÉCIAL

Mme LAWRENCE souligne que peu de choses change par rapport à l'année précédente. Elle évoque la demande de passage de 3 à 4 semaines pour déclarer bénéficier du régime spécial faites par les étudiants.

Mme MALGOUYAT ajoute qu'allonger cette période à un mois d'avoir une date unique pour tout ce qui concerne les inscriptions pédagogiques.

M. BOUDET voudrait des chiffres prouvant que ce régime spécial n'est pas favorable à l'étudiant.

M. RAMBAUD projette les données présentées, à l'automne 2010, à l'occasion de la réflexion sur la réforme des MCC, qui démontrent l'écart entre la réussite des dispensés, évaluée à 53 % des inscrits, et des non-dispensés, évaluée à 28,4 %.

L'Administrateur provisoire rappelle que l'assistance aux TD est obligatoire sauf pour l'étudiant en régime spécial qui doit répondre à un certain nombre de critères, notamment celui d'avoir un contrat de travail. Il est de l'intérêt de l'étudiant de venir aux TD. Il souhaite rappeler que faire l'appel dans les TD se fait dans la plupart des établissements



universitaires et qu'une réflexion doit être menée là-dessus pour une meilleure organisation des groupes.

Mme MALTONE signale qu'il faut de la souplesse et tenir compte des difficultés sociales rencontrées par les étudiants.

L'Administrateur provisoire se demande si l'avantage les étudiants en leur donnant un régime spécial. Il propose de montrer les taux d'échec de ces étudiants pour l'année 2011.

Mme MARTINEZ pense que le problème du régime spécial vient du fait qu'il n'y a aucun suivi lorsque l'on est en régime spécial.

L'Administrateur provisoire précise que ce travail a été commencé sous l'ancien CEVU et devra se poursuivre avec le dispositif d'accompagnement pour les étudiants en régime spécial.

M. HAUQUIN ajoute que les étudiants en régime spécial veulent faire des stages. Les entreprises sont tentées de proposer des stages extrêmement longs qui s'apparentent souvent à du travail non gratifié. Le POSIP est donc confronté à un vrai problème d'accompagnement de ces étudiants et de leur offrir la possibilité de faire des stages.

Mme LAWRENCE dit que nous passons donc à 4 semaines s'il n'y a pas d'objection. Elle propose de rajouter au cinquième point « ...avec des modalités particulières aménagées par les formations qui mettraient en place un contrôle continu intégral », « ...tout en respectant la loi qui stipule qu'il doit y avoir une seconde session ». Sur les formations exclues de ce dispositif ont été ajoutées, les formations CLES/CLUB et du fait de la mutualisation des enseignements, l'option 2 de l'UE Langues ainsi que les AFP.

Mme DAVID se demande pourquoi les filières artistiques sont exclues de ce régime et pense que si un enseignant référent suit l'étudiant, il est possible de suivre la filière art sans être assidu aux TD.

Mme LAWRENCE rappelle que les cours théoriques et pratiques de dessin sont difficiles à suivre pour un étudiant en régime spécial et nécessitent une présence en cours. Un dispositif d'accompagnement va être mis en place pour l'UE Langues et sera rapidement étendue à d'autres formations.

Mme MAGNE répond que les méthodes d'apprentissage en art ne se font pas sur des livres sans enseignement pratique. Les emplois du temps sont déjà organisés selon les possibilités de l'étudiant. En l'état actuel des choses, les moyens humains ne sont pas assez importants pour mettre cela en place.

L'Administrateur provisoire dit que cette question doit être traitée au sein du département des Arts et non en CEVU.

M. BALLESTA souhaite revenir sur l'exclusion des masters enseignement de ce dispositif et souligne qu'à partir de 2014 tout concours interne de l'enseignement impliquera un niveau master et qu'il sera difficile pour les collègues du secondaire de suivre des cours de manière assidue.

Mme LAWRENCE dit que cette lettre ne concerne que 2012/2013.



VI - PROJET DE MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DES STAGES ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE (COSIP)

Mme LAWRENCE présente cette commission comme un espace de concertation et d'aide à la décision dont l'objectif est d'assurer la concertation entre toutes les parties prenantes (UFR, partenaires institutionnels, professionnels, étudiants) et de rendre le processus de décision plus participatif, plus efficace et plus rapide sur les différents dossiers POSIP. Elle propose d'encourager la participation du plus grand nombre de personnes pour préparer la mise en place de cette commission. Cette commission sera chargée de travailler sur l'UE PPE, les stages, tout ce qui a trait à l'insertion professionnelle notamment avec la mise en place du dispositif PEC (Portefeuille d'Expériences et de Compétences) et des référentiels de formation. Elle propose pour cela une fréquence bimestrielle pour sa bonne tenue.

M. BOUDET souhaite des clarifications sur la composition de cette commission notamment sur l'étudiant élu par organisation et sur le statut que devront avoir les 3 membres élus du CEVU.

Mme LAWRENCE souligne que l'idée de cette commission est de réunir une quinzaine de membres. Elle précise que les étudiants de cette commission seraient des étudiants élus du CEVU. Elle souligne la volonté de privilégier la représentativité et que les 3 membres du CEVU peuvent avoir n'importe quel statut : enseignants, BIATOS, étudiants. Elle dit qu'il s'agit d'une proposition non fixée, faite au CEVU.

M. BAILLON voudrait que le nombre et la composition de cette commission soit établie clairement aujourd'hui pour qu'elle se réunisse valablement. Il se demande quel serait le fonctionnement et le mode de désignation des membres et si cela pourrait fonctionner sur le même principe que celui mis en place pour la Commission de la Pédagogie, c'est-à-dire qu'un membre absent peut être remplacé par le suppléant de son choix.

L'Administrateur provisoire rappelle que le principal écueil permettant de veiller à la bonne tenue d'une commission ou d'un conseil est l'aspect erratique du créneau horaire de façon à permettre aux étudiants et aux enseignants de s'organiser.

Mme MALTONE souhaite une meilleure définition des missions de la commission.

M. HAUQUIN répond qu'il s'agit de travailler autour des actions de l'université sur l'accompagnement aux étudiants dans l'orientation et dans l'insertion professionnelle mais également dans les stages afin que le CEVU puisse délibérer par la suite sur ses propositions.

Mme LAWRENCE ajoute qu'il s'agit d'avoir un espace de concertation, d'ouverture d'expression et de discussion. Elle pense qu'il est important de mettre en place cette commission qui aurait pu notamment éviter les écueils lors de la mise en place de l'UE PPE. Sur la composition, elle se dit plutôt favorable à la participation de 2/3 personnes par UFR pour réduire le nombre de participants et encourager le dialogue entre les collègues. Elle demande si tout le monde est d'accord pour un étudiant par organisation pris dans l'enceinte du CEVU et 3 membres du CEVU enseignants ou BIATOS.

M. BOUDET se demande pourquoi restreindre aux membres du CEVU et propose que le titulaire soit membre du CEVU mais son suppléant pas forcément.



L'Administrateur provisoire rappelle que c'est le principe de toutes les commissions. L'élu qui ne peut pas venir demande à qui il le souhaite de le remplacer. Tout ce qui est demandé à un étudiant est d'être inscrit à Bordeaux 3.

Mme LAWRENCE propose que les membres du CEVU qui souhaitent participer à cette commission se déclarent par mail avant le 21 juin pour commencer à préparer le travail le plus tôt possible.

M. BAILLON souhaite que soit fixé si l'on choisit de 2 ou 3 référents. Pour sa part, il préférerait que 3 référents soient mis en place. Il propose que le même créneau que celui du CEVU soit choisi afin de faciliter la tenue de ces réunions.

Mme LAWRENCE accepte cette proposition et souligne que l'ordre du jour de la première réunion portera sur les stages et l'UE PPE.

L'Administrateur provisoire dit que la commission parce qu'elle n'est pas décisionnaire a un champ de compétences souple et large.

M. BAILLON s'interroge sur ce qui se passerait s'il y avait plus de 3 membres du CEVU qui se déclarent.

Mme LAWRENCE propose dans ce cas-là de se réunir pour décider de qui sera titulaire et suppléant ou de tourner.

VII - PRÉSENTATION TARIFS SECTEURS ÉTUDES : CERTIFICATIONS, DU, DEFLE, FORMATION CONTINUE, FAD

Mme LAWRENCE dit que c'est la première fois que les tarifs sont présentés au CEVU. Elle souligne que c'est le CA qui établit les règles concernant les tarifs. Elle rappelle les termes du vote du budget 2012 par le CA du 16 décembre qui avait décidé de la suppression de la gratuité de la première certification. Par rapport à la question spécifique du CLES/CLUB, et par rapport à la proposition du Conseil d'UFR Langues et Civilisations, le projet de l'équipe de direction ne retient pas la proposition de dégressivité des tarifs entre la première et la seconde certification de langues parce que complexe administrativement et très rarement appliquée. Le troisième principe étant la réduction du nombre de catégories par une volonté de simplifier et une unification des différents cas d'étudiants, avec notamment un alignement des tarifs pratiqués pour les étudiants de Bordeaux 3 et pour les étudiants issus des autres établissements fondateurs du PRES.

M. BOUDET demande à quoi engagent les droits facultatifs de sport et de culture. Il souhaite également savoir comment se justifie le doublement du droit pour la culture.

L'Administrateur provisoire souligne que les droits facultatifs sports ouvrent droit à toutes les pratiques sportives offertes par l'université.

M. RAMBAUD insiste sur la logique tarifaire de Bordeaux 3. Il précise qu'un modèle forfaitaire est mis en place et que n'est pas prise en compte ici, la nature de l'activité sportive. Il porte à l'attention du CEVU qu'un modèle économique de gestion de ses installations sportives et des dépenses d'entretien de ces installations par le Service interuniversitaire porté par l'université Bordeaux Segalen a été présenté lors du dernier CA de mai 2012. Une augmentation des cotisations demandées aux établissements membres de ce service interuniversitaire pour assurer la qualité des équipements représente une



augmentation de la cotisation de 40 000 € pour l'établissement, soit l'équivalent de plus de 11 € par étudiant pour les 3 500 étudiants s'acquittant des droits sports à Bordeaux 3.

L'Administrateur provisoire rappelle que cette augmentation a été décidée lors du CA précédent en proportion des dépenses futures. Si l'on n'augmente pas les droits, il faudra réduire drastiquement le nombre d'heures complémentaires et donc l'offre de formation sport.

M. BOUDET dit qu'au regard du tableau, on est en droit de se demander la légitimité du doublement des droits de culture. Il souligne que c'est souhaitable pour l'étudiant que ces droits soient gratuits mais comprend que ce n'est pas possible dans la politique de réduction des dépenses mis en place par l'établissement.

L'Administrateur provisoire répond que la gratuité impliquerait obligatoirement la réduction de l'offre de formation. Il ajoute que la culture coûte plus qu'elle ne rapporte. Les dépenses de fonctionnement du Service Culturel sont présentées sans compter la masse salariale des personnels affectés.

Mme LAWRANCE prévient qu'un pack comprenant la culture + le sport existe au tarif de 25 €. Pour le DAEU, le PROPEDEUTIQUE change. Les stagiaires ont la possibilité de faire un DAEU en 2 ans. Elle souhaite rectifier l'oubli du DU de Coréen validé par le CA qui n'apparaît pas sur le document.

L'Administrateur provisoire précise que ce DU de Coréen ne coûte rien à l'établissement puisque la Korea Foundation paye à hauteur de 22 000 € par an, le reste des frais correspondant à 88 H étant comblés par les frais d'inscriptions fixes de 50 € pour un étudiant boursier et 130 € pour un étudiant non boursier. Il souligne que ce DU n'existe que parce qu'il s'agit d'une opération blanche.

Mme LAWRANCE évoque le C2i pour lequel il a aussi été souhaité de réduire le nombre de possibilités en termes de candidats.

M. ROUISSI souligne la volonté de simplifier l'ensemble des tarifs du C2i en gardant le statut des étudiants du PRES. Il évoque ensuite la suppression du mode certification seule du fait de l'application de l'arrêté du C2i depuis cette année. Cette année ayant été une année de transition pour le C2i niveau 1 où pour cette formation il y avait la possibilité de passer un examen final sous forme d'épreuves en candidat libre. Ceci n'est plus possible du fait de l'arrêté. Nous sommes aujourd'hui sur des modalités de compétences en contrôle continu avec la construction d'un dossier numérique de compétences et ceci suppose un accompagnement. Cette suppression du mode certification seule pour le C2i niveau 1 entraîne une réduction des frais et il a été proposé de réduire les tarifs de 30 à 20 € pour un étudiant boursier et un tarif de 40 € pour un non-boursier. Des tarifs pour les non étudiants au titre de la formation continue ont été mis en place puisque beaucoup d'étudiants même étrangers s'inscrivent avec une spécificité pour les personnels de l'éducation nationale et un tarif pour les conventions avec les collectivités territoriales a aussi été prévu. Aucune modification pour le C2i2e n'est envisagée. Il rappelle que le C2i niveau enseignant est obligatoire au moment de la titularisation. Il précise qu'il ne sera cependant pas obligatoire en septembre 2012 au moment de l'entrée en poste pour l'année de stage mais que ceci ne sera pas reconduit. Pour information, il souligne que sur 500 candidats inscrits en C2i cette année à Bordeaux 3, 400 sont déjà certifiés.

M. BALLESTA se demande s'il en est de même pour le CLES 2.

M. BAILLON dit que la certification en langues est aussi concernée.



M. ROUSSI rappelle que l'idée est de ramener l'étudiant à faire ces certifications dès la première année pour en être libéré l'année de préparation du concours.

L'Administrateur provisoire indique qu'un étudiant pourra avoir son CAPES sans avoir le C2i2e cette année mais devra le passer pendant son année de stage. Il rappelle que les étudiants qui repousseraient leur inscription en CLES et C2i l'année de leur entrée en stage ne bénéficieront plus des mêmes avantages de tarif. Il précise que cela peut aller jusqu'à 500 € pour un auditeur libre.

M. ROUSSI précise qu'un message à destination des étudiants qui souhaiteraient passer le C2i2e l'année de leur stage est en train d'être rédigé les mettant en garde sur la différence de tarif qui leur sera demandé s'ils choisissent cette option.

M. BAILLON précise que la mesure prise par le texte est une mesure d'alignement des lauréats des concours externes sur ceux des concours internes.

Mme LAWRENCE insiste sur la volonté d'établir un modèle économique pour la FAD.

M. LABARRE présente ce qu'est le dispositif de la FAD actuellement. Il y a 600 étudiants en FAD dont une moitié d'étudiants non boursiers qui reçoivent leurs cours par le BV et qui envoient leurs copies sur papier. Ces étudiants paient 190 € à l'année. Deux constats rapides peuvent être fait. Il y a actuellement trois formules pour l'envoi des cours dont une pose question, le CD-Rom. Cette formule n'est pas satisfaisante, on peine à voir l'intérêt, d'où la proposition de sa suppression. La possibilité d'inscription au semestre doit être étendue à la formule numérique et simplifiée pour qu'elle coûte la moitié du tarif à l'année.

L'idée est de rationaliser l'offre. L'idée du travail mené était de chiffrer le coût de la FAD et d'abandonner le mythe selon lequel la FAD rapporte à l'établissement puisque le coût peut être 4 fois supérieur à un cours en présentiel. Cette étude a été menée à partir d'une extrapolation des chiffres dont nous disposons. Ce n'est pas une projection valable pour l'an prochain parce que la variable des effectifs mais la démarche recherche la construction d'un modèle que l'on pourrait appliquer l'an prochain. C'est un modèle intermédiaire qui inclut les coûts directs liés à la FAD : productions, envoi des cours ou des documents mais aussi les coûts induits tel que les salaires des personnels dont le travail est dédié à la FAD. Cette projection ne prend pas en compte la totalité des coûts encourus. Il s'agit d'un modèle à coûts partiels qui ne prend pas en compte les salaires des gestionnaires financiers, la modulation de service du VP délégué FAD, l'amortissement des outils de reprographie... C'est dans les charges fixes directes et indirectes que nous nous rendons compte du coût chiffré de la FAD. Les recettes FAD représentent 52 630 € (190 € x 277 étudiants), avec des coûts variables de 12 637 € (45,62 ct unitaire x 277 étudiants) et des coûts fixes à hauteur de 104 594 € soit un coût de revient de 117 231 €. Ces chiffres permettent de se rendre compte que l'on est face à des coûts fixes sont assez importants face à des taux variables peu élevés. Il s'agit maintenant de réfléchir à réduire cet écart entre ces coûts qui représentent un total de 306 312,62 € alors que nous avons 117 625 € de recettes. Un relèvement des tarifs permettrait de couvrir les 56 530 € manquants. Le chiffrage précis de l'apport de l'université représente 50 % des coûts fixes soit 132 219,50 €. Les éléments de solution sont la mise en place de tarifs « formation continue », la suppression du CD-Rom, une réflexion pour l'avenir du format papier qui pose question en raison de l'évolution des enseignements sur plateforme technique et la mise en place d'un tarif au semestre correspondant à 50 % du tarif à l'année. Des ajustements de tarifs sont nécessaires : il a été décidé une augmentation de la formule « BV » de 26 % et de la formule « papier » de 33 %. Il souligne que les tarifs de la FAD seront plus élevés que ceux proposés par l'université de Toulouse mais qu'ils restent très inférieurs aux tarifs du CNED.



M. BAILLON remercie M. LABARRE de cette réflexion. Il voudrait savoir quelle est l'articulation possible entre les versions de cours numériques et le support papier. Il pense que l'offre numérique peut avoir sa nécessité propre et ne plus seulement être un complément de l'offre papier parce qu'elles ne sont en rien équivalentes. Il se demande comment justifier qu'une offre papier soit plus chère alors que moins satisfaisante pédagogiquement.

M. LABARRE rappelle que l'offre BV est assez proche du support papier à l'heure actuelle puisqu'il s'agit de mettre des fichiers de cours dans un dossier même s'il permet de renvoyer l'étudiant vers des ressources numériques. Avec la migration vers la plateforme Moodle qui permettra une meilleure scénarisation des supports de cours avec sa mise en place pour la rentrée 2013, le problème se posera alors de manière très directe. Une des réponses serait de fermer progressivement certaines formations papier sur des enseignements qui ne se conçoivent plus que sous forme numérique. Il faut penser que la version papier est importante pour un certain public qui n'a pas accès à ces formules numériques et que cette migration vers le tout numérique permettra certes de gagner certains publics, d'enrichir nos contenus mais cela impliquera forcément la perte d'autres publics sauf si l'on choisit de mettre en place des formules de relais avec des administrations locales.

M. BAILLON dit qu'il y a une telle disparité entre le support de cours en présentiel et celui pour la FAD, il y a un travail double de la part de l'enseignant. Il y aura donc 3 offres : l'offre en présentiel, celle pour le support numérique et celle du support papier qui ne représenterait en rien le cours en présentiel. Il se demande ce qui va se passer en terme de reconnaissance de l'enseignant.

M. LABARRE explique qu'il n'est ni souhaitable ni soutenable que l'on ait des formes de cours différents, qu'il est légitime de développer des contenus spécifiques pour la FAD qui n'est pas une simple transposition du présentiel mais que les rémunérations actuelles prévoient une version supplémentaire, un accompagnement qui fait partie du forfait. Si on arrive à cette dissociation sur un ou deux cas spécifiques, il est possible de discuter et d'apporter des ajustements possibles notamment au niveau de l'assouplissement de la grille de rémunération de manière à récompenser réellement un enseignant qui utiliserait ce système de support numérique. Une réflexion sur la prise en compte du travail effectué pour la FAD doit être menée et expérimentée rapidement.

M. BOUDET se dit favorable à ce que le BV et le papier soient tous deux proposés. Il se dit plus réservé sur l'augmentation des tarifs. Il comprend bien qu'il faille obligatoirement augmenter les recettes et ceci soit, en augmentant les tarifs, soit en augmentant le nombre d'étudiants inscrits. Il pense que cette augmentation des tarifs va produire l'effet inverse de celui recherché et faire perdre des étudiants.

M. LABARRE répond que c'est la grande faille de cette proposition. Il souligne qu'il est très difficile de quantifier l'effet dissuasif d'une augmentation des tarifs et c'est une des raisons pour lesquelles des tarifs symboliques proportionnels ont été respectés de façon à ne pas pénaliser les étudiants. Cette projection est faite en espérant que les effets dissuasifs ne contrebalanceront pas cette proposition. Il est évident qu'il faudra être vigilant face au nombre d'inscriptions et de réinscriptions et que si les propositions produisaient un effet inverse de celui souhaité, il n'y aurait pas de honte à proposer quelque chose de très différent.

Mme MALTONE souligne qu'il est important d'ajouter aux coûts, la formation des enseignants sur la plateforme Moodle si ces derniers sont amenés à s'en servir. Il ne faut pas oublier que le travail pour la FAD est très complexe et très prenant. Ce qui pose évidemment la question de la gratification du travail des enseignants qui vont devoir se



connecter à cette plateforme Moodle souvent en dehors des heures habituelles de travail. Le suivi des étudiants va encore plus éclater les horaires de travail.

M. LABARRE ajoute que le suivi des étudiants par email, par les forums en dehors des heures de travail est déjà présent dans la forme actuelle de la FAD. Il rappelle que la forme privilégiée de communication est le courriel direct et appuie la volonté d'une mise en place de forums afin d'éviter les répétitions et d'inscrire l'information dans l'espace public et ainsi avoir plus de visibilité et d'accessibilité. La migration vers Moodle prévoit la transposition directe des contenus tels qu'ils existent. Il faudra un travail de sensibilisation pendant 2/3 ans de façon à pouvoir faire des cours plus scénarisés et optimiser l'utilisation de la plateforme dès le prochain quinquennat.

Mme LAWRENCE précise que l'espace TICE forme déjà des enseignants à la pratique de la plateforme Moodle.

M. BERRICHON se demande si l'étudiant pourra payer cette somme en plusieurs fois.

Mme MALGOUYAT prévient que cela est possible pour les droits d'inscription au diplôme mais pas prévu pour la FAD.

M. RAMBAUD dit que cette augmentation des tarifs doit s'accompagner d'une facilitation de paiement.

L'Administrateur provisoire ajoute que cette question va être étudiée avec l'Agent comptable.

M. BERRICHON se demande s'il n'est pas possible d'échelonner ces augmentations en fonction des échelons de bourses.

M. RAMBAUD dit que l'expérience montre que la complexité des tarifs impliquée par la mise en place d'autant de tarifs que d'échelon de bourses n'est pas tenable sur la durée.

M. BERRICHON avance que la somme de 295 € pour un boursier qui choisit le support « papier » est trop élevée pour un étudiant à l'échelon 1 qui touche 150 € de bourse par mois. Il s'agit de faciliter l'accès aux cours en maintenant des prix raisonnables.

M. ROUSSI pense qu'il faut aller vers l'abandon du papier et l'augmentation proposée peut être assez dissuasive et permettre de réduire les coûts pour l'établissement. Un des enjeux pour la FAD dans les années à venir et de quitter la logique du contenu vers une logique d'accompagnement. Au Québec, un enseignant n'est pas rémunéré parce qu'il a produit un cours mais parce qu'il assure un cours et pour l'accompagnement qu'il assure auprès des étudiants. Sur la mise à distance, cela implique d'avoir des règles très précises de fonctionnement.

Mme FAULON ne comprend pas pourquoi des tarifs boursiers existent alors que les boursiers sont contraints à l'assiduité et n'ont donc pas le droit d'être inscrits en FAD.

Mme MALGOUYAT rappelle que l'étudiant boursier est astreint d'assister aux TD sauf disposition particulière dans le cadre des enseignements à distance que les boursiers peuvent suivre à condition de respecter les modalités de contrôle d'assiduité de ces formations à distance, ce qui revient dans notre établissement à rendre tous les devoirs et participer aux regroupements FAD lorsqu'ils sont organisés.



M. ROUSSI ajoute qu'il y a une forme d'assiduité en ligne avec une connexion régulière, l'étudiant s'engage à faire les travaux et les devoirs demandés dans les temps.

Mme BANZO voudrait souligner que nous sommes aujourd'hui dans une logique de contenu et que ceux-ci circulent d'une manière gratuite ou pas indépendamment de la structure de l'université. Des collègues retrouvent leurs cours en ligne et payants pris dans des fichiers mis en ligne pour les étudiants de la FAD. Elle se demande ce que peut apporter la plateforme Moodle sur la logique de contenus et qui sont les personnes qui ont vraiment besoin de la formation à distance, qui les utilise en dehors des étudiants réellement à distance. Elle dit ne pas être sûre que ce soit ces étudiants vraiment spécifiques qui ont besoin de ces cours.

L'Administrateur provisoire dit que tout le monde sait que ces cours circulent sur internet en vente mais aucun moyen de contrôle de l'utilisation de ces cours n'est possible. La seule solution serait soit de fermer la FAD et ainsi être sûr ne pas être piraté, soit le dépôt de plainte.

M. BAILLON souligne que des échanges de cours gratuits existent sur des forums étudiants hébergés par certains réseaux sociaux. Il s'agit de parler de formation et non simplement d'échange et d'envoi de contenus à une certaine date de l'année.

M. LABARRE indique que les contenus gratuits de très grande qualité sont innombrables sur internet et qui veut simplement du contenu l'aura ne serait-ce que dans une bibliothèque. La question des supports se pose évidemment. Il est inadmissible que des cours soient revendus mais trouve plutôt flatteur que des cours soient disponibles gratuitement et échangés. Une partie de ce que paye l'étudiant en FAD est de pouvoir valider un diplôme et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Mme LAWRENCE explique l'évolution des tarifs CLES/CLUB. Un travail a été fait et voté en Conseil d'UFR pour modifier certaines appellations. Jusqu'à maintenant, un étudiant des établissements fondateurs du PRES payait 15 € pour la certification seule et 30 € pour la certification et la formation. Aujourd'hui, on passe de 15 à 18 € pour la certification seule et on conserve le tarif de 30 € pour la formation + la certification. Une demande de gratuité pour les étudiants de licence de langues de Bordeaux 3 n'ayant pas l'UE langue LV2 a été émise par l'UFR Langues mais cette proposition n'a pas été conservée par l'équipe car ces étudiants ont déjà une deuxième langue et la question a été discutée au moment de l'élaboration du quinquennal. L'UFR a aussi demandé un tarif dégressif mais comme cela est extrêmement compliqué cette idée n'a pas été conservée. Il y a un maintien du tarif de 15 € pour un étudiant boursier de Bordeaux 3 et de 30 € pour un étudiant non-boursier. Le tarif de 200 € pour un candidat libre a également été conservé.

M. RAMBAUD rappelle que le CA du 16 décembre avait voté dans le cadre du déficit budgétaire 2012, la suppression de la gratuité de la première certification. Autrement dit, la proposition du Conseil d'UFR est en opposition avec le principe voté par le CA.

Mme LAWRENCE demande au CEVU de se prononcer sur cette proposition de l'UFR de Langues.

M. RAMBAUD dit que le CEVU doit se prononcer sur les tarifs proposés par l'équipe.

L'Administrateur provisoire souligne que la décision finale reviendra au CA mais que l'équipe souhaite l'avis du CEVU qui sera transmis au CA avant le vote.



Mme LAWRENCE évoque la proposition émise par le Conseil d'UFR de la mise en place de tarifs dégressifs entre un premier et un second CLES le premier serait ainsi à 34 € et le second à 26 €. L'équipe présidentielle pense que cela est trop compliqué à mettre en place et propose de conserver un tarif unique de 30€ pour chaque certification.

M. BOUDET demande s'il faut se prononcer sur l'ensemble du tableau ou des points précis.

Mme LAWRENCE précise que c'est bien sur l'ensemble du tableau que le CEVU doit donner un avis mais qu'il y a deux points transmis par l'UFR qui sont différents de la proposition de l'équipe. Par souci de transparence, l'avis du CEVU sur ces deux points particuliers est demandé en plus.

L'Administrateur provisoire demande qui est favorable à la dégressivité. Sans réponse des membres du conseil, on reste aux propositions émises par l'équipe. Il propose de passer au vote sur l'ensemble des tarifs auquel sera jointe, une demande express auprès du CA et de l'Agence Comptable de trouver des facilités de paiement réglementaires pour le paiement des droits de la FAD en raison de l'augmentation des tarifs.

Votants: 30
Ne prend pas part au vote : 1
Abstention : 0
Contre : 6
Pour : 23

➔ ***Le CEVU adopte les tarifs 2012/2013 du Secteur Etudes.***

VIII - CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES, POINT D'INFORMATION SUR LE CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Mme LAWRENCE rappelle que le 24 mai la Commission de la Pédagogie s'est réunie pour travailler sur plusieurs points dont le calendrier universitaire 2012/2013. Il n'y a pas eu de solutions miracles en raison du grand nombre de contraintes : le délai à respecter entre la publication des résultats et la seconde session, la suppression des vacances de février qui si elles étaient conservées obligerait à décaler la seconde session fin juin-début juillet et la publication des résultats au 18 juillet. L'année dernière, le calendrier a été contraint à la demande des directeurs d'UFR, ce qui ne laissait aucune marge de manœuvre. Un travail est en train d'être mené pour une réduction du nombre d'épreuves et un autre sur l'idée de surbooking pour une réduction de la seconde session.

M. BAILLON pense qu'il semble malvenu de modifier le calendrier de l'année universitaire prochaine à la mi-juin alors que les emplois du temps sont déjà largement constitués et que le calendrier de l'année prochaine a été publié depuis plusieurs semaines. En revanche, réfléchir au réaménagement de ce calendrier paraît important mais cela ne doit pas être fait dans l'urgence.

L'Administrateur provisoire précise que dans l'état actuel de l'établissement, il n'est pas envisageable de se projeter dans un calendrier 2013/2014. Il rappelle que le calendrier 2012/2013 est le produit d'un compromis entre les étudiants, les BIATOS et les enseignants mais qu'il n'est pas possible de songer à le modifier.

Mme OLLIER voudrait des précisions sur le terme de surbooking.



Mme LAWRENCE souligne qu'il s'agit des étudiants fantômes. Ce travail permettrait de limiter le coût et surtout de réduire le nombre d'enseignants mobilisés pour les surveillances de la seconde session. A titre d'exemple, pour un CLES, 693 livrets non réutilisables ont été imprimés et seulement 96 étudiants se sont présentés à l'examen. Entre 14 et 20 % des étudiants ne se présentent pas lors de la seconde session.

M. BOUDET comprend qu'il n'est pas souhaitable de modifier le calendrier de l'année prochaine maintenant mais souhaite que toutes les remarques émises par les étudiants lors de la Commission Pédagogique soient prises en compte et, notamment sur le fait que les mois de juillet et août doivent être dégagés pour les étudiants qui travaillent.

L'Administrateur provisoire souhaite rappeler que tant que la situation judiciaire n'est pas stabilisée, aucun chantier qui engage l'avenir ne peut être mis en place. Il souligne le souhait que les mois d'été soient dégagés pour les étudiants et les enseignants. Chacun sait que la semestrialisation est un véritable carcan entre la fin des cours et les examens.

M. BAILLON souligne que sur le calendrier, il y a eu des situations d'urgence qui ont obligé les membres de l'ancien CEVU à prendre des solutions d'urgence, c'est pourquoi cette année le calendrier d'examen déborde sur le mois de juillet. Tout le monde souhaite éviter de se retrouver à nouveau de cette situation. Il semble difficile de poser à l'ordre du jour de la Commission de la Pédagogie le calendrier de l'année prochaine sans avoir tous les éléments de réponse à disposition.

Mme BANZO voudrait des éclaircissements sur la deuxième session pour les formations en contrôle continu intégral.

L'Administrateur provisoire rappelle que la deuxième session entre dans le calendrier universitaire et ne peut pas être organisée de manière autonome par un département.

Mme MALGOUYAT précise qu'une possibilité réglementaire autorise à ce que la seconde session soit organisée par l'UFR si le calendrier est fixé lors de la publication des MCC, c'est-à-dire au plus tard un mois après le début des cours et communiqué aux étudiants.

IX - FORMATIONS DE L'IUT : CRÉATION D'UNE OPTION GESTION URBAINE AU SEIN DU DÉPARTEMENT CARRIÈRES SOCIALES EN REMPLACEMENT DU PARCOURS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

M. RICHELLE présente le département des carrières sociales de l'IUT qui comprend 5 options : animation sociale et socioculturelle, éducation spécialisée, assistance sociale, gestion urbaine et service à la personne. L'option de gestion urbaine vise à répondre à une politique de la ville et au développement territorial. A chaque option correspond un DUT spécifique avec 80 % de cours en tronc commun et 20 % d'adaptation spécifique. L'IUT Michel de Montaigne ne délivre actuellement qu'une seule option : animation sociale et culturelle qui existe depuis 1947. Depuis 1967, il existe au sein de cette option un parcours particulier pour 30 étudiants qui s'intitule Gestion du Développement et de l'Action Humanitaire (GDAH), parcours expérimental qui se voulait devenir une option nationale, ce qui n'a pas été le cas. Le projet de demande d'ouverture de cette option n'est pas nouveau mais il a été préférable d'attendre le déménagement sur le site de Bordeaux pour le mettre en œuvre. Cette demande ne change ni les effectifs étudiants ni les effectifs enseignants qui existent déjà. Il souligne qu'aucun coût induit n'impacte le fonctionnement du département



en ouvrant cette option. Il ajoute qu'au-delà de ce transfert de site qui ouvre l'opportunité de transformer ce parcours, il y a aussi un problème de lisibilité de nos offres de formation. Cette formation est noyée dans des parcours pléthoriques, sans réelle lisibilité dans le contexte informatique actuel notamment avec l'application Post-Bac. Un avantage est l'adéquation au marché du travail. C'est l'occasion de repositionner les réseaux et de reposer le projet pédagogique dans l'idée de former des travailleurs sociaux de niveau bac +2 capables d'assumer une action type coordination dans la médiation sociale, en développement territorial mais le faire en s'appuyant sur l'inscription dans un nouveau site. L'opportunité d'une pédagogie plus active, plus en lien avec des acteurs plus proches qui sont des recruteurs potentiels. Il y a une envie de repenser la pédagogie par l'inscription dans des partenariats complémentaires de ceux déjà existants. Tout ceci s'articule avec une opportunité de s'appuyer sur une équipe d'enseignants chercheurs renouvelée dans le cadre de l'aménagement local et de l'urbanisme durable. Tout ceci se traduit par une volonté de transférer des savoir faire, des insertions dans des réseaux partiellement issus de la recherche appliquée et ainsi valoriser des ANR comme l'ANR PAGODE spécialisée dans la réflexion sur la participation de la ville durable et ainsi faire de l'urbanisme participatif et former des agents de développement qui travaillent dans le domaine social.

M. RAGOT demande quel est l'effectif prévu pour cette option.

M. RICHELLE parle de 30 personnes par année qui existent déjà dans le cadre du parcours actuel.

L'Administrateur provisoire demande quels sont les recruteurs éventuels.

M. RICHELLE précise que ce sont les organisations d'économie sociale et solidaire qui travaillent sur des questions de solidarité locale ou internationale plus les départements d'administration territoriale focalisées sur des publics spécifiques comme le service de développement urbain, des associations.

Mme BANZO s'interroge sur ce changement de parcours.

M. RICHELLE dit que de fait l'ancien parcours est gommé depuis longtemps. L'action humanitaire est un site complexe. C'est un diplôme qui travaille d'abord sur le développement local et des solidarités locales et internationales ce qui s'est traduit par l'orientation vers le secteur humanitaire. L'identité de l'humanitaire s'est considérablement étiolée et de facto recentré sur les solidarités locales même si un lien a toujours été gardé avec les solidarités internationales de façon initiatique plus que professionnalisant.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote.

Votants : 31
Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 9
Contre : 0
Pour : 22

➡ Le CEVU adopte la création d'une option Gestion Urbaine au sein du Département Carrières Sociales en remplacement du parcours Gestion du Développement et de l'Action Humanitaire.



X - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX 3 ET LA CINÉMATÈQUE DE TOULOUSE

Mme LAWRENCE présente la convention de partenariat entre l'université de Bordeaux 3 et la cinémathèque de Toulouse qui a pour mission fondamentale d'enrichir et de conserver le patrimoine du cinéma et d'en assurer la diffusion et l'appréhension par des publics divers à travers une pluralité de services. Elle constitue ainsi un centre de ressources documentaires sur le cinéma essentiel pour les étudiants, les enseignants, les chercheurs et autres professionnels de la culture. La filière « cinéma » de l'UFR « Humanités » de l'université Bordeaux 3 a centré ses enseignements de master et sa politique de recherche autour des approches historiques et interculturelles du cinéma et de l'exploitation scientifique des fonds d'archives sur la genèse, la distribution et la réception des films au sein des masters Cinéma Recherche « Approches interculturelles du cinéma » et Professionnel « Réalisation de documentaires et valorisation des archives ». Dans le cadre de ses missions d'enseignement, de formation et de recherche, l'université Bordeaux 3 a décidé de conclure la présente convention de partenariat avec la cinémathèque de Toulouse représentée par sa déléguée générale Natacha LAURENT.

La présente convention a pour objet de :

- renforcer les liens entre archives audiovisuelles et la recherche historique sur le cinéma et les sources audiovisuelles, de manière à établir une coopération scientifique et l'élaboration d'objectifs communs ;
- favoriser la fréquentation et la connaissance approfondie de la Cinémathèque de Toulouse, de ses fonds et de ses outils de recherche, par les étudiants des masters Cinéma Recherche et Professionnel ;
- sensibiliser les responsables de la cinémathèque de Toulouse aux problématiques scientifiques actuellement développées au sein des masters Cinéma Recherche et Professionnel ;
- servir de cadre à des projets communs de valorisation et d'exploitation des fonds conservés par la Cinémathèque de Toulouse et l'Université de Bordeaux 3, ainsi qu'à la conception commune de projets pédagogiques et de recherche.

Les étudiants concernés par ce partenariat sont ceux inscrits administrativement et pédagogiquement au sein de l'UFR Humanités de l'université Bordeaux 3 dans le master Cinéma recherche (M1 et M2), intitulé « Approches interculturelles », dans le Master Professionnel « Réalisation de documentaires et valorisation des archives », ou en doctorat.

M. BOUDET souligne que la convention a été établie avec la cinémathèque de Toulouse parce qu'il n'y en a pas à Bordeaux. Le but est que les étudiants de master cinéma aillent là-bas, il se demande qui prend en charge leur déplacement dans ce cas-là.

Mme LAWRENCE ne sait pas si ces déplacements sont pris en charge par les départements ou par les étudiants eux-mêmes.

M. POUMAREDE indique qu'il y a seulement deux cinémathèques en France : une à Paris et l'autre à Toulouse. Il n'est pas envisageable qu'une université qui a une formation en cinéma se passe d'un partenariat avec une cinémathèque, acteur essentiel dans le domaine du cinéma en France. Il ne s'agit pas de déplacer les cours de Bordeaux à Toulouse.

M. BOUDET comprend bien que les étudiants de cinéma doivent travailler avec une cinémathèque. Il demande pourquoi les fonds cinématographiques numérisés ne sont pas plutôt amenés sur Bordeaux de façon à pouvoir les projeter au cinéma Jean Eustache de Pessac.



Mme LAWSTANCE dit qu'il s'agit plus d'aller dans un lieu et de rencontrer des professionnels que de transférer des fonds. Des professionnels de cette cinémathèque interviennent déjà lors des séminaires, des journées sont spécialement organisées pour que les étudiants aillent à Toulouse et que la cinémathèque accueille nos étudiants pour des stages.

M. BOUDET regrette qu'il n'y ait aucune grille tarifaire avant de prendre une décision.

L'Administrateur provisoire rappelle qu'il s'agit de formaliser des échanges qui existent déjà entre la cinémathèque de Toulouse et l'université Bordeaux 3. Ce n'est pas une dépense supplémentaire mais une façon de formaliser des partenariats déjà existants.

M. BAILLON répond que transférer ces fonds souvent d'une extrême fragilité n'est pas envisageable. Il s'agit de formaliser des échanges très variés qui existent déjà. Il faut se réjouir que soit consolidé par ce document un partenariat essentiel pour nos étudiants et pense que cette convention est un pas de plus dans un partenariat déjà fructueux avec une cinémathèque de renommée internationale. Les conditions de la recherche en cinéma sont telles qu'avoir ce genre de facilités est avantage largement l'étudiant dans sa recherche.

Mme LAWSTANCE ajoute qu'il n'y a aucune participation financière dans cette convention.

Mme MALGOUYAT fait remarquer que le CEVU du 3 mai a voté la création d'une commission qui devra étudier les subventions que les UFR pourront accorder à leurs étudiants quelles que soient leurs formes et que cela portait notamment sur les aides aux étudiants de master dans le cadre de leur projet de recherche.

M. THIAM voudrait savoir cette convention est une forme de co-tutorat entre les étudiants de cinéma de Bordeaux 3 et la cinémathèque de Toulouse.

Mme LAWSTANCE explique qu'il s'agit d'un partenariat dans un but scientifique de recherche et non d'une co-habilitation.

M. RAGOT se demande si des étudiants d'autres masters ayant des objets proches pourraient également bénéficier de ce partenariat.

L'Administrateur provisoire dit qu'il faut d'abord valider la convention puis un avenant élargissant le public pourra être mis en place par la suite. Il propose ensuite de passer au vote.

Votants : 30
Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 30

➡ Le CEVU adopte la convention de partenariat entre l'université Bordeaux 3 et la cinémathèque de Toulouse.

XI - SYNTHÈSE UE PPE

Mme LAWSTANCE propose de compléter la synthèse déjà commencée la dernière fois sur l'UE PPE. Elle est maintenue en L1 pour l'UFR STC. Par contre en UFR Langues, 5



formations ont décidé la suppression de l'UE en L1 : Anglais, Arabe, Espagnol, Japonais et Portugais. Toutes les autres langues ont réduit cette UE à 6h CM. Les raisons principales évoquées sont la difficulté de mobilisation des étudiants sur les conférences et le manque d'enseignants chercheurs pour encadrer cette UE. Elle rappelle que 4 formations l'ont aussi supprimé en UFR Humanités : Lettres, Histoire, Philosophie et Etudes cinématographiques.

M. HAUQUIN présente le bilan de la mise en place de l'UE PPE en Licence à la rentrée 2011 qui a concerné 80 groupes de l'UFR Langues et de l'UFR STC pour 900 heures enseignants et 450 heures POSIP. Pour l'UFR Humanités, nous ne disposons de données précises que pour les filières Arts plastiques et cinéma, soit 200 heures.

Pour la Licence 1, le format choisi de cours magistraux et les volumes d'étudiants concernés n'ont pas facilité la mise en œuvre de l'UE à ce niveau. Des problèmes de logistique couplés à des questions liées à l'évaluation de cet enseignement ont été signalés dans de nombreuses disciplines :

- Il y a eu des dysfonctionnements liés à l'évaluation des étudiants par QCM et au nombre des étudiants (beaucoup de copies pour 1 seul évaluateur).
- Un désintérêt pour les conférences a été constaté (difficulté à fidéliser).
- Suite à ces événements, il a été décidé de laisser la possibilité de stopper l'UE PPE en L1 dans les disciplines où les principales difficultés ont été rencontrées.

En Licence 2, le modèle pédagogique déployé par le POSIP a été adopté par l'ensemble des filières de Langues, par l'ISIC tandis que la Géographie, les Arts plastiques et la filière Cinéma ont mis en place un format pédagogique lié à leur approche disciplinaire. En UFR Humanités, des réserves ont été exprimées par certains collègues enseignants sur la mise en place de l'UE PPE, tant sur le fond que sur la forme.

En Philosophie, ils disent préférer « une démarche exploratoire », raison pour laquelle ils ont conservé leur format existant depuis 2004, à savoir deux demi-journées (présentation enseignement/concours, puis présentation de professionnels anciens étudiants de philosophie).

Au niveau du rendu des étudiants, la synthèse de l'analyse des fiches d'évaluation de l'UE qu'ont remplies les étudiants de L2 en Langues et en STC a donné, pour ce qui concerne la L2 :

- 87.08 % ont apprécié le contenu (Langues) / ISIC : 76.74 %.
- 89.84 % des inscrits en Langues disent que l'UE leur a permis de dégager des pistes de réflexion (77.96 % pour l'ISIC).

Selon eux, le plus intéressant est :

- Les démarches auprès des professionnels (52.74 %).
- La démarche de l'UE par elle-même (25 %), parce qu'ils sont « poussés à réfléchir » (10.71 %).

Et le moins intéressant, toujours selon eux : la recherche documentaire (20 %).

Un bilan positif confirmé par de nombreux enseignants animateurs :

- L'assiduité des étudiants fut révélatrice de l'intérêt des étudiants.
- Pour d'autres, la question de l'utilité de l'UE ne se pose plus : les étudiants sont très attachés au travail individuel et rendent parfois des dossiers et supports inventifs et très élaborés.
- C'est nettement au niveau L2 que l'UE fonctionne le mieux et les supports rendus par les étudiants sont intéressants.



- D'autres enseignants soulignent l'investissement très important des étudiants dans ce travail (presque trop, cela leur a pris beaucoup de temps).
- Un cas d'insertion d'une étudiante en CDI dans le domaine visé dès le mois de décembre suite à son enquête professionnelle a été constaté.
- Une UE qui renforce le lien entre étudiants et enseignants, apporte un regard sur leurs attentes et leurs perspectives d'avenir, permet de rattacher l'UE au champ disciplinaire, d'où l'intérêt que ce soit un enseignant qui anime les séances.
- Le travail sur les représentations avant la recherche documentaire a été jugé très intéressant.
- La description d'une journée type d'un professionnel également.

Des écueils :

- ◆ Concernant l'animation :
 - L'attention volatile des étudiants, surtout constatée dans les grands groupes, qui se retrouve également dans les UE fondamentales.
 - Le sentiment d'être inutile dans l'animation.
 - La difficulté de constituer des sous-groupes.
- ◆ Concernant la recherche documentaire : pauvre, non traitée (+ particularité d'Agen)
 - ◆ Concernant les rencontres de professionnels qui génèrent des découragements pour certains ou au contraire des « illusions ». Le risque d'épuiser rapidement le vivier de professionnels pour certains domaines.
 - ◆ Concernant la séance d'évaluation très chronophage.
 - ◆ Concernant la FAD et les autres statuts particuliers (Dispensés, Erasmus sortants) : des adaptations ont été mises en œuvre (dispensés langues et ISIC), d'autres sont à prévoir au regard du travail individuel.
 - ◆ Concernant les MCC, connues trop tardivement pour certaines filières. Nathalie TRISSE rappelle que les MCC doivent être connues et communiquées aux étudiants au plus tard 1 mois après la rentrée universitaire.

Pour la rentrée prochaine, il est prévu une reconduction générale de l'UE selon le format initial choisi cette année pour l'ensemble des participants, avec des suggestions comme l'organisation de séances de recherches documentaires ou de post-évaluation, les étudiants s'étant beaucoup investis et réclamant souvent un retour sur leur travail.

Présentation par le POSIP des améliorations proposées :

- Des outils pour faciliter l'animation à différents moments : choix du thème, recherche documentaire, création de réseaux, exploitation des rencontres.
- Recherche documentaire : une heure supplémentaire peut être ajoutée, idéalement au POSIP (mais problème de mise en œuvre)
- Comme l'an passé, organisation de modules de formation en juillet et septembre pour les enseignants qui le souhaitent.

En Licence 3, le modèle pédagogique déployé par le POSIP a été adopté par l'ensemble des filières de Langues, par l'ISIC tandis que la Géographie et les Arts plastiques ont mis en place un format pédagogique lié à leur approche disciplinaire.

Le rendu des étudiants :

Une grande majorité des étudiants sont satisfaits par les objectifs et le contenu de l'UE qu'ils soient en LEA ou en LLCE.



Les étudiants de LEA ont davantage été intéressés par les simulations d'entretien (51.2 %) alors que les étudiants de LLCE davantage intéressés par le travail sur le CV et la LM (50.45 %). Les simulations d'entretien sont qualifiées d'intéressantes (29,35 %).

Le travail sur le portfolio et en particulier sur la fiche « acquis de formation » a été vécu comme fastidieux (8 % en LEA et 11 % en LLCE).

Le travail en groupe et la mise en commun d'un oral furent parfois mal vécus car c'est un sujet très personnel (9M en LEA et 3.70 % en LLCE).

Des propositions d'améliorations : présenter les débouchés après la licence (10 % LEA) / consacrer plus de temps au travail sur les outils de communication (7.20 % en LEA et 2.94 % en LLCE) / avoir des séances moins longues (9.17 % pour les anglicistes).

Un bilan positif confirmé par de nombreux enseignants animateurs :

- Communiquer davantage sur les parcours de formation possibles à la sortie de Licence.
- Faire intervenir des professionnels.
- Difficile d'animer avec des groupes importants / réduire les groupes ?

- Avec des groupes importants, les simulations d'entretien sont répétitives
- Gros travail à effectuer sur le non verbal en simulation d'entretien.

- Pour les étudiants en espagnol, le travail sur les outils de communication en espagnol est déjà réalisé dans la matière « techniques d'expression ».

- Difficulté des étudiants à travailler sur leur projet car ils veulent être enseignants ou traducteurs en grande majorité (peu de variété).

- Le format mis en place en géographie est très différent : sous-groupes de thèmes (environnement / la vie de l'eau) avec recherches de terrain et travail personnel sur le CV et la LM).
- Difficulté à « remplir » 24 heures de TD ; ont donc réduit à 18 H.

Modifications et améliorations prévues :

- CV ET LM – introduction de davantage d'exemples : travail sur un CV type.
- Portfolio : simplifier les fiches, décrire davantage les activités avant d'en extraire les savoir faire et compétences.
- Impression du support de travail (fiches) par les UFR.
- Simulations : travailler davantage sur le rôle de recruteur lors des préparations.
- Stages : faire venir des anciens étudiants pour illustrer le discours théorique par des cas pratiques.
- Evaluations : essayer d'harmoniser (par exemple certains groupes d'une même filière évalués en simulation avec observateurs et d'autres non).

Dans le futur, il est prévu la formation des enseignants/animateurs par le POSIP, avec une session en juillet et une en septembre.

MCC : Cette question doit être réglée dès le mois de septembre que ce soit pour les évaluations de rattrapage ou celle des étudiants dispensés de présence.

Commission OSIP dont la mission est de traiter :

- du PPE.
- des stages (réglementation).
- d'essayer de tenir compte des spécificités de chaque formation tout en gardant une base commune.



M. BOUDET demande ce qui a décidé au niveau de l'UFR Humanités puisqu'aucun document n'est donné pour cette UFR.

Mme LAWRENCE prévient que le bilan de l'UFR Humanités a été fait lors du CEVU du 3 mai. Elle rappelle que 4 formations ont décidé de supprimer l'UE PPE en L1 mais que toutes les formations se sont engagées à conserver le format proposé pour la L2 et la L3.

M. HAUQUIN rappelle que l'UE PPE a été organisée à part dans l'UFR Humanités face à une réticence certaine. La synthèse pour cette UFR a été un peu plus difficile à mettre en place puisqu'ils ont choisi de ne pas mettre en place le format de TD proposé mais un format basé sur des rencontres de terrain dans des contextes ciblés (musées, participation au festival du film d'histoire de Pessac) mais auxquels le POSIP n'a pas été associé. L'objectif pour l'année à venir est de proposer un modèle de formation à distance de l'UE PPE pour la L2 face à la réticence des enseignants de la mise en place de cette UE. Il rappelle qu'il s'agit de proposer et non d'imposer.

M. RAGOT souligne que la mise en place de l'UE PPE en L1 Lettres modernes où l'évaluation consistait en une simple signature de l'étudiant n'est pas une formule satisfaisante et il vaut mieux supprimer cette UE que de la laisser en l'état.

Mme FAULON aimerait savoir si les ateliers proposés par le POSIP sont de même nature que ce qui est fait en Licence 1 pour l'UE PPE. Elle trouve les autres thèmes évoqués lors de la présentation très intéressants et regrette de ne pas avoir eu le choix.

M. HAUQUIN dit que les thèmes sont au choix. L'objectif est avant tout une sensibilisation.

M. BAILLON souhaite faire des remarques sur l'équilibrage et sur la légitimité de cette UE. Il se demande si on réduit les heures CM de cette UE alors qu'elle donne 3 ECTS, on ne risque pas de réduire le crédit auprès des collègues déjà défavorables. Il souhaite aussi que soit posée la question du contenu de l'UE et que l'étudiant n'ait pas l'impression de redites entre ce qui est dit entre la licence et le master. Il va falloir réfléchir à quel niveau doit-il y avoir un pilotage de cette UE tout en laissant une marge de manœuvre à chaque équipe et garder les spécificités de chaque filière. Il faut avoir en tête que chaque étudiant devrait avoir à la fin un bagage commun.

Mme LAWRENCE souligne qu'il faut un cadrage général et que c'est un des travaux qui devra être mené par la Commission de la Pédagogie.

XII - AGENDA ÉTUDIANT 2012/2013

Mme LAWRENCE explique que le livret étudiant distribué les années précédentes est supprimé et remplacé par un agenda étudiant délivré à l'échelle des établissements du PRES. Bordeaux 1, Bordeaux Segalen et Bordeaux IV avait déjà un agenda en commun et après un travail mené entre tous les membres : Bordeaux 3, Sciences Agro et l'IEP vont également participer. Cet agenda répond à une charte graphique des universités de Bordeaux et sera agrémenté d'un certain nombre de renseignements communs à toutes les universités auxquels seront ajoutés des informations concernant le calendrier universitaire, des dates clés, des informations liées aux événements et manifestations de l'université. Il est prévu un tirage de 39 500 exemplaires à coût constant au total sur Bordeaux dont 9 000 pour Bordeaux 3. Une évaluation sur la perception de l'agenda est prévue pour l'automne. Elle propose d'ajouter dans cet agenda des avertissements sur les fraudes et plagiat et sur la nécessité d'être respectueux à l'égard des enseignants dans les mails et sur les divers réseaux sociaux.



M. ROUISSI ajoute que des pages concernant les UFR et les certifications seront également mises en place. Il redoute que la quantité ne soit pas suffisante pour un format agenda qui a d'autres utilités que le simple livret de l'étudiant. On peut trouver de l'intérêt de la part des étudiants voire des enseignants à récupérer cet outil utile à tous.

Mme MALGOUYAT répond qu'Isabelle FROUSTEY s'est appuyée sur l'expérience menée à Bordeaux 1 et Bordeaux IV qui distribuent déjà cet agenda à leurs étudiants depuis plusieurs années et savent qu'ils fournissent les 2/3 de l'effectif étudiant.

Mme FAULON demande s'il est possible de consacrer une double page aux associations étudiantes et aux événements et informations les concernant.

Mme LAWRENCE indique qu'elle va transmettre ces remarques à Mme FROUSTEY au plus vite.

Mme MALGOUYAT précise que la date butoir est fixée au 18 juin.

XII I- QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 H 10.

L'Administrateur provisoire,

Patrice BRUN